



Précisions

NORMES ET MODALITÉS

Des directions d'école disent aux enseignantes et enseignants que le document proposé par la commission scolaire sur les *Normes et modalités d'évaluation* devrait être accepté par l'ensemble des enseignantes et enseignants compte tenu qu'une enseignante membre du Conseil exécutif de l'APL a participé au comité formé par la commission scolaire pour la préparation de ce document.

Ce comité de travail sur les *Normes et modalités* au primaire à la commission scolaire était composé des personnes suivantes :

- Aline Boulanger, directrice adjointe, SEJ;
- Nathalie Desjardins, enseignante école Saint-Édouard;
- Louise Lavoie, conseillère pédagogique;
- Tania Leblanc, enseignante école Émilie-Gamelin;
- Pauline Martin-Paquet, directrice école Laberge;
- Katrine Savaria, enseignante école de la Rive.

OUI Mme Katrine Savaria a participé, tout comme deux autres enseignantes, au comité de la commission scolaire;

OUI Mme Katrine Savaria est membre du Conseil exécutif de l'APL;

OUI Mme Katrine Savaria a pu donner notre opinion puisque **mandatée** à cette fin;

NON La commission scolaire n'a pas retenu la plupart de nos recommandations;

NON Les 2 000 membres de l'APL n'ont pas été consultés;

NON L'APL n'a toujours pas eu copie des documents de la commission scolaire, à ce jour, malgré que la commission scolaire lui ait dit, le 30 août dernier, qu'elle les acheminerait;

NON L'APL n'a donc pas été consulté dans l'élaboration de ces documents.

NON L'APL n'est pas en accord avec plusieurs éléments du document de la commission scolaire.

Nous constatons que les Services éducatifs continuent de s'obstiner à ne pas vouloir considérer l'APL comme un interlocuteur en ce qui a trait aux questions pédagogiques.

Or, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, c'est l'APL qui détient légalement l'accréditation donc, le monopole de la représentation des enseignantes et des enseignants à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Si des modifications ont permis d'améliorer le Régime pédagogique, même s'il présente encore des lacunes et si des applications progressives et des assouplissements sont possibles dans l'Instruction annuelle, c'est grâce à l'intervention soutenue des représentantes et des représentants de la Fédération des syndicats de l'enseignement dont l'APL fait partie.

Alors, ne croyez pas toujours tout ce qu'on vous dit... Restez vigilants!